

ECLAIR, individualisation et renoncement !

Au moment où le ministre de l'Éducation Nationale annonce à grands bruits de nouvelles mesures dans le cadre de l'Éducation Prioritaire, il semble intéressant de se pencher sur le dispositif Eclair.

Ce dispositif n'ayant concerné qu'un assez faible nombre d'établissements, il n'avait visiblement pas vocation à s'adresser aux conditions d'études d'un grand nombre d'enfants des classes populaires. Il aura donc servi à autre chose.

En premier lieu, ce dispositif a eu pour mission de briser le sens de l'intérêt collectif de ceux qui y exercent. C'est ainsi qu'on s'est empressé de multiplier les statuts, avec le recrutement par le chef d'établissement et la lettre de mission qui en découlait ; de créer nouvelles fonctions, comme celle du « préfet des études » aux résonances plus sécuritaires que pédagogiques, ou autres « assistants chargés de la prévention et de la sécurité », fonctions qui semblaient sonner le glas de la priorité à la dimension pédagogique.

Dès sa publication, le Bulletin Officiel annonçant la naissance de ce dispositif déclarait que les personnels qui ne s'y retrouveraient pas seraient encouragés à s'en aller. Dès le début, la pression fut fortement ressentie dans certains établissements.

Ce dispositif a d'emblée disposé de moyens particuliers pour parvenir à ses fins, et les « primes au mérite » s'étalant de 0 à 2400 euros et allouées en toute discrétion par le chef d'établissement à certains enseignants, ont ainsi joué un rôle particulièrement dévastateur à une époque où le point d'indice est bloqué et où le pouvoir d'achat de la profession baisse inexorablement.

Pour bénéficier de telles primes, il fallait faire le choix de se démarquer, de se distinguer de ses collègues. Aussi les classes à projet ont-elles proliféré, ceux qui les pensaient se transformant parfois en véritables « chef de projet », recrutant leur équipe (leurs collègues !)... ou pas !

Dès lors, toute notion d'égalité entre élèves semblait disparaître, l'innovation pédagogique portée aux nues s'avérant surtout un renoncement à cette idée. C'est à un véritable tri social renforcé des élèves qu'on assiste dans ces établissements Eclair, et sous prétexte qu'il s'agit de « l'école pour chacun » et non plus de « l'école pour tous », toutes les dérives sont permises, jusqu'à ne pas inscrire des élèves de troisième au brevet des collèges par exemple.

Diviser les enseignants, diviser les élèves, en leur faisant dès l'entrée en sixième intégrer des classes « à profil », effacer de leurs esprits tout sens du collectif et de l'intérêt commun, telle a surtout semblé être la mission d'Eclair. Dans l'intérêt des élèves comme de celui des enseignants, il y a donc urgence à faire disparaître les mesures phares de ce dispositif de la nouvelle réforme de l'Éducation Prioritaire.

Juliette Perrot, Ecole Emancipée Lille